



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Président de la Commission par intérim :

Bernard ROSI
66 avenue du Colonel Noël
04000 Digne les Bains
Tél : 06 84 80 63 39

Membres: ANDRIEU serge - MICHEL Eric – SARTORE Claude - CALIGARIS Christian - LAUGIER Frédéric - TRAVERSA Myriam - BAGOUSSE Georges - SALSEDO Richard – MOUTON Jean – LEDIG Florent

Règlement du Championnat de Ligue de Provence d'Enduro 2018

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du 04 mars 2018 et en conformité au règlement FFM 2017. Il est ouvert à tous les pilotes de nationalité française, toutes cylindrées confondues, licence Inter, NCO et NJ3C en catégorie 50cc.

1 - TITRES:

Les trois premiers du championnat seront titrés dans les catégories suivantes :

▣ **Elite:** E 1 – E 2 – E 3 (Pilotes Elite 2017 + les 9 premiers du scratch de la catégorie Ligue 1 2017 + les pilotes qui en feront la demande avant le 31/12/17(sous réserve d'acceptation de la commission).

▣ **Ligue 1:** E 1 – E 2 – E 3 (pilotes licenciés NCO)

NOTA : E 1 = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
E 2 = de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
E 3 = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

▣ **50 cc** 14 ans révolus, moins de 19 Ans au 01/01/2018,

▣ **Vétérans** plus de 37 Ans au 01/01/2018 (Nota: classement E1 – E2 - E3)

▣ **Vétérans II** (+ de 47 Ans au 01/01/2018(Nota : classement E1-E2-E3)

▣ **Féminines**

▣ **Espoirs** moins de 19 Ans au 01/01/2018 (**pilotes Ligue 1 E1 Attention 125 2 TPS**)

▣ **Motos Loisirs** (pilotes avec une licence NCO, moto éligible family ou moto ancienne liste en annexe)

▣ **Ligue 2 : Trophée (pilotes licenciés NCO 1 seul Tour)**

▣ **Ligue 3 : licences à la journée 1 seul tour classement jour**

Les Vétérans, Vétérans II, les Féminines, les 50 cc, les Espoirs feront partie de la Catégorie Ligue 1.

A titre dérogatoire, seront admis à rouler des pilotes licenciés « 1 épreuve » en catégorie 50CC et Féminines. (classés seulement à la journée)

ATTENTION:

Le classement sera établi sur la totalité, chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au Championnat de Ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 - CLASSEMENTS:

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 20.17.15.13.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au quinzième.

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie Ligue 1 Scratch établie par la ligue monteront en élite. (sauf les vétérans qui devront en faire la demande)

Les pilotes Elite n'ayant pas marqué de point pendant la saison 2018 descendront automatiquement en Ligue 1.



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

3 - ENGAGEMENTS:

Les droits d'engagements sont fixés à 70 € pour 1 Jour, 140 € pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée ;

ATTENTION

**Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)**

Priorité : Les pilotes participants en Elite, Ligue 1, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Les engagements seront clos 5 Jours avant l'épreuve.

Passé ce délai, une majoration de 20% sera appliquée.

Clôture sur le site engage le jeudi soir précédent l'épreuve.

Les pilotes Elite et Ligue 1 ont la possibilité de s'engager à l'année à partir de l'épreuve du Thoronet et de bénéficier ainsi d'un même numéro pour toute la saison.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

ELITE :

- E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
- E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
- E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

LIGUE 1 :

- E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

50 cc :

de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Féminines :

de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Vétérans et Vétérans II:

de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

LIGUE 2 :

de 700 et Plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

LICENCE JOURNEE :

de 800 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

MOTO LOISIRS :

de 900 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives:

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- La confirmation de l'engagement
- Permis de Conduire ou permis AM et carte d'identité pour les 50 cc.
- Attestation d'Assurance de la moto **AU NOM DU PILOTE**.

Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.

En cas de prêt de la machine, l'attestation d'assurance doit comporter le nom du titulaire de la carte grise ; cette assurance devra couvrir l'utilisation de la moto par un tiers. Une attestation indiquant cette couverture devra être fournie.

- Carte grise du motorcycle – Procès-Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)

Les W garage et cartes grises provisoires ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en termes d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} date de mise en circulation).

- Licence FFM 2018.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org.

4.2 - Vérifications techniques:

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne, mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route. (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique
Seuls les casques norme ECE 22/05 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron. Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques

Nota: En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non-conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite.

Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé. Les motos non attachées seront refusées au départ.

5 - DEPART :

L'ordre de départ des différentes épreuves (hors coupe de France d'enduro et épreuves hors territoire LMRP) sera :

1^{ère} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 E2
Ligue 1 E3
50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

2^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 E2
Ligue 1 E3
50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués)(y compris les Espoirs)
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

3^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 E3
50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 E2
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

4^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 E2
Ligue 1 E3
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

5^{ème} épreuve :

identique à l'épreuve 1
Ainsi de suite.

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

- a) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur. Il sera licencié dans la ligue et devra être titulaire d'une licence de Directeur de course avec le spécifique Enduro du 1° Degré.
- b) Un délégué sera désigné par la commission Enduro Endurance Tout Terrain de la LRMP et devra être titulaire du spécifique 1° Degré.
- c) Deux (2) O.C.S ou O.D.C Titulaire 1° degré Enduro seront désignés par le club Organisateur
- d) Trois OCP minimum par spéciale ou équivalent seront désignés par le club organisateur
- e) Un Commissaire Technique Licencié au minimum sera désigné par la Ligue et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- f) Des Chronométreurs Officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales seront désignés par le club organisateur.

Le coût de leur hébergement sera pris en charge par le Club Organisateur.

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

Le délai de mise hors course est de 30 minutes sauf pour les 50cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.

Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury.

9 - CALENDRIER :

- **04 mars "Enduro du Var" Cabasse (83 Mc du Var)**
- **18 mars "Enduro des Abeilles" Saint Romain en Viennois (84)**
- **15 avril Domazan (30 MC Domazan)**
- **29 avril "Enduro des Balmes" Beaumes de Venise (84)**



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

LISTE DES PILOTES ELITE LIGUE DE PROVENCE 2018

Ala Johan	Attribué par le club	Marpinard Yannick	Attribué par le club
Ala Mario	Attribué par le club	Michel Cyril	21
Allemand Loïc	Attribué par le club	Michel Grégoire	7
Anthouard Fabien	18	Michel Joffrey	Attribué par le club
Autuori Sébastien	6	Mioloto Michaël	Attribué par le club
Autuori Stéphane	2	Mouton Jean	Attribué par le club
Bazerque Théo	Attribué par le club	Ocelli Cédric	30
Bernard Kévin	Attribué par le club	Pelissier Francis	16
Bouisson Ludovic	14	Pellerey Tom	4
Brémond Mickaël	Attribué par le club	Perez Frédéric	Attribué par le club
Colomban Mickaël	20	Pistolesi Luc	25
Cotton Julian	19	Pocchiola Olivier	Attribué par le club
Cotton Rudy	5	Pons Sébastien	Attribué par le club
Decugis Quentin	10	Ponthet Gregory	Attribué par le club
Delfino Jorys	28	Poullain Henry	22
De Germond J Daniel	31	Poussel Alexis	Attribué par le club
De Maria Winsley	13	Rivière Hugo	9
De Korsak Alexandre	15	Richaud Valentin	1
Devoux Isaac	3	Rogier Frédéric	Attribué par le club
Ethuin Thibaut	Attribué par le club	Rougon Jérôme	Attribué par le club
Féraud Valentin	29	Subra Jean Baptiste	Attribué par le club
Germain Peter	Attribué par le club	Tempier Cédric	Attribué par le club
Gervais Antoine	Attribué par le club	Theil Maxime	34
Giaj Denis	Attribué par le club	Théric Neels	12
Giraud Guillaume	Attribué par le club	Tosello Philippe	23
Guiss Thibaud	33	Traversa Bernard	17
Hortelano Wilfried	26	Vallet Florent	11
Jouan Mickaël	Attribué par le club	Viedma Raphaël	Attribué par le club
Leclere Thierry	Attribué par le club	Vincent Guillaume	Attribué par le club

Motos Loisirs Eligibles :

AJP: 125PR4, 125PR3, 200PR4, 200PR3, 250PR5.

Aprilia: 125 RX, 125 RXV.

Beta: RR 125, Alp 125, Alp 200, Alp 400.

BMW: F 650, G 650 X.

CH Racing: WXE 125.

Cagiva: 125 K7, 125 W8, 350 TE, 500 TE.

CCM: 404 Enduro.

Derbi: 125DRD, 125 Senta, 125 Terra

Fantic: 125 RC, 200 RC

Gas-Gas: 125 Halley, 125 Pampera, 200 Hobby, 250 Pampera, 320 Pampera, 400 Pampera, 450 Pampera.

Honda: 125 CRM, 125 MTX, 125 XLR, 125 XR, 200 CRM, 200 XLR, 200 MTX, 200 XR, 250 CRM, 250 XLR, 250XR, 350XLR, 350XR, 400XR, 500XLR, 500XR, 600XLR, 600XR, 650XR.

HM: 125CRE, 125CRE-F, 230 CRF

Husqvarna: 125TE, 125 WRE, 410 TE-E, 610 TE-E, 630TE

Kawasaki: 125 KDX, 125KLX, 125KMX, 200KMX, 200KDX, 250KDX, 250KLX-R, 300KLX-R, 600KLR, 650KLX-R.

KTM: 125EXE, 125 LC2, 400 LC4, 600 LC4, 640 Adventure, 690 Enduro.

Rieju: 125 Marathon, 125 Tango, 250 Tango.

Scorpa: 125T-Ride, 250 T-Ride.

Sherco: 125 City Corp, 125 Enduro.

Suzuki: 125 DR, 125 TSR, 200DR, 200 TSR, 250 DR, 350DR, 400DR-SE, 400DR-ze, 600DR, 650DR

Yamaha: 125 DTR, 125WR-R, 125XT, 200DTR, 200WR, 225TT, 250

Tricker, 250TT, 250TTR, 250WR-R, 250XT, 350TT, 350XT, 600TT, 600XT, 660XTZ,

Anciennes : toutes les motos jusqu'à 1996 inclus